

IA d'la joie au lycée, mais IA-t-il les moyens de se réjouir ?



27 juillet 2026

La lettre de saisine du ministre de l'Éducation nationale du 20 juillet 2026 à l'intention du Conseil supérieur des programmes¹ demande la révision de l'enseignement Sciences numériques et technologie (SNT) au lycée² afin d'y introduire une heure hebdomadaire de formation à l'IA pour les élèves de seconde. Disons-le tout net : la Société informatique de France se réjouit de l'objet et des attendus de cette saisine. En effet, depuis quelques années l'IA bouleverse les métiers, les apprentissages, et le rapport même des citoyens à l'information et à la connaissance. Il est donc crucial de proposer aux élèves du lycée des savoirs et des compétences scientifiques, techniques et sociétales pour que les jeunes générations maîtrisent l'IA plutôt que de la subir.

Nous précisons dans un communiqué récent³ les conditions de la réussite d'une telle politique : 1/ *la formation en masse d'enseignants d'informatique (titulaires du capes NSI ou de l'agrégation d'informatique)*, 2/ *la conception collective d'un programme ambitieux donnant les clés scientifiques, techniques et éthiques pour induire des usages raisonnés de l'IA*, 3/ *le positionnement de l'enseignement de l'informatique et de l'IA comme élément de culture scientifique commun à tous les élèves de lycée à minima en classe de première*.

La lettre de saisine met en exergue les points 2/ et 3/ précités. Mais « Faire comprendre le rôle central des données, [...] consolider la pensée informatique et algorithmique, ainsi qu' [...] appréhender la réalité matérielle et des infrastructures du numérique » rend plus indispensable que jamais l'effectivité du point 1/ : **former en masse des enseignants d'informatique qualifiés et formés à l'IA**. Présents dans tous les lycées, ils seront à même d'établir des ponts entre les questions d'algorithmique et de programmation d'une part et les enjeux infrastructurels et matériels d'autre part. Sans enseignants formés à la hauteur des ambitions du programme souhaité, ce dernier est condamné à rester dans les limbes et les élèves à demeurer des usagers de l'IA passifs et ignorants.

La lettre de saisine indique aussi le passage du volume horaire à 2 heures hebdomadaires (au lieu d'1h30 actuellement). Cela représente quelques 350 000 heures annuelles supplémentaires, et rend d'autant plus prégnant l'enjeu de formation massive des enseignants.

Enfin, le fait que l'enseignement SNT s'adresse à tous les élèves dans tous les lycées² implique que 55% des élèves qui suivront une initiation à l'IA seront des filles. L'articulation de cet enseignement est d'autant plus importante avec la spécialité NSI qui ne compte que 15% de filles en terminale. Dans cette optique l'ouverture au changement de nom de l'enseignement est bienvenue. Elle permettra d'intégrer le terme « informatique » au nom d'un enseignement dont cette discipline devrait être l'un des piliers. Elle offre aussi la possibilité de clarifier et d'homogénéiser les noms des enseignements.

Les constats, enjeux et esquisses de programme de la lettre de saisine brossent un équilibre pertinent entre la stabilité du socle scientifique de l'enseignement envisagé et sa nécessaire adaptabilité technologique. Mais l'essentiel reste à faire : concrétiser l'objectif avec des moyens humains, qui se chiffrent en nombre et types de postes ouverts au recrutement⁴. Ces moyens sont cependant peu de choses au regard des enjeux de formation d'une génération, des enjeux de souveraineté politique, économique et sociale du pays. **La capacité de résilience socio-économique – en particulier dans le numérique – d'une nation dans un contexte géopolitique déliquescents sera à la hauteur de ce que la nation concède en moyens humains à la formation scientifique, technologique et sociétale de sa jeunesse. Sachons la renforcer d'urgence en accompagnant les adultes en devenir, aujourd'hui élèves des lycées d'enseignement général et technologique, demain élèves des lycées professionnels, pour dominer avec eux le bouleversement qu'induit l'IA dans nos vies.**

¹ <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/lettre-de-saisine-relative-la-revision-du-programme-de-snt-20-juillet-2026pdf-519177.pdf>

² Lycées d'enseignement général et technologique.

³ Formation à l'IA au lycée : les conditions de la réussite, communiqué de la SIF du 2 juillet 2026. <https://www.socinfo.fr/formation-a-lia-au-lycee-les-conditions-de-la-reussite>.

⁴ Y compris et notamment pour les formateurs de formateurs en Inspe.

Société **informatique** de France

Qui sommes-nous ?

Créée en 2012 – Association reconnue d'utilité publique

Société savante d'informatique en France, la SIF a vocation à rassembler toutes celles et ceux pour qui faire progresser l'informatique est un métier ou une passion, qu'ils soient issus du monde académique ou socio-économique. Elle vise en particulier à :

- Animer sa communauté scientifique et technique ;
- Contribuer à la culture des citoyennes et citoyens ;
- Accompagner l'enseignement de la discipline du primaire au supérieur ;
- Participer aux débats de société en lien avec l'informatique.



Contacts presse

Présidente : Isabelle Guérin Lassous, presidente@socinfo.fr,
Déléguée générale : Sylvie Alayrangues, sylvie.alayrangues@socinfo.fr

Institut Henri Poincaré
11 rue Pierre et Marie Curie
75231 PARIS CEDEX 05



Socinfo.fr

